

# **BULLETIN MUNICIPAL**



**N°8 / NOVEMBRE 1987**

- LE MOT DU MAIRE -

Avec la fermeture du Tissage du Pont, notre village voit disparaître définitivement une activité industrielle qui tint une place prépondérante dans notre vie économique et sociale depuis le début du siècle.

La lente agonie du textile qui a vu disparaître les uns après les autres nos tissages, prend fin en cet automne 1987.

Cette disparition et la suppression d'emplois qui en découle nous amène à réfléchir sur l'avenir de notre commune.

Devons-nous accepter de devenir définitivement un village - dortoir ?

La richesse de nos forêts, le potentiel touristique qui nous entoure doivent encourager à nous orienter vers d'autres activités. Il faut développer l'industrie du bois. Pourquoi laisser partir très loin, parfois hors de nos frontières, un produit brut qui, s'il était transformé dans notre village en produit fini, serait générateur d'emplois.

Nous devons encourager les entreprises existantes et inciter d'autres activités à venir s'implanter. Des friches industrielles (usines abandonnées) sont là pour les accueillir. La taxe professionnelle appliquée dans notre commune, par son taux très attractif, doit permettre des initiatives intéressantes.

Le tourisme enfin doit être pris en considération. Le potentiel que nous possédons avec d'une part le Ballon d'Alsace, classé grand site national, et les montagnes qui nous entourent d'autre part, doivent être encore exploités.

Les activités de détente qui sont offertes, telles les randonnées pédestres et équestres l'été, le ski sous toutes ses formes l'hiver, attirent les touristes, mais force est de constater que les structures d'accueil sont pratiquement inexistantes pour les retenir.

C'est là que nous devons faire un effort : l'accueil.

Créer des chambres d'hôtes et des gîtes ruraux sont des équipements qui demandent peu de frais d'investissement et qui sont appréciés d'une clientèle aux revenus parfois modestes. Des aides financières sont consenties pour encourager ces initiatives.

Voilà exposées quelques idées que je soumets à votre réflexion.

Nous ne devons pas accepter la fatalité, mais réagir avec vigueur pour la prospérité de notre village .

Bernard DEBOUGE

I.- CENTENAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE (suite .... et fin )  
=====

par Madame LIEBELIN, Directrice.

Dans le précédent numéro du Bulletin Municipal, nous vous présentions le programme de deux journées que nous souhaitions exceptionnelles pour l'école, pour le village, et surtout pour les enfants. Nous lançons un appel à l'ensemble de la population pour associer toutes les générations, persuadés en effet, comme le dit si bien l'historien français Fustel de Coulanges que "les hommes sentent dans leur coeur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affection, de souvenirs et d'expérience".

Et aujourd'hui, grâce à vous tous, parents, élus municipaux, amis de l'école, nous pouvons dresser un bilan positif et encourageant de cette fête. Comblés par cette participation active, nous dérogeons aux conseils de Benjamin Constant qui affirme qu'il faut "remercier les hommes le moins possible, parce que la reconnaissance qu'on leur témoigne les persuade qu'ils en font trop".

Bien au contraire, nous vous remercions tout simplement mais avec une profonde sincérité, émerveillés par la générosité, le dévouement des parents d'élèves et des membres du conseil municipal et par la sympathie que les grands-pères et les grands-mères nous ont témoignée. Et plus encore que l'intérêt financier (non négligeable, bien sur, pour notre coopérative !) c'est cet élan de solidarité qui nous permet d'affirmer que le centenaire de l'école maternelle a remporté un succès.

Cette manifestation, c'est certain, fut l'occasion d'une remise en cause des idées reçues. Il fut un temps où la fonction de l'école comme celle du prêtre à l'église ne pouvait s'accomplir que dans l'austérité d'un local fermé où résonnaient seuls les enseignements du maître. C'était l'époque où l'on appliquait encore strictement les règlements qui interdisaient l'entrée dans une classe à toute personne étrangère à l'enseignement. Aujourd'hui, les parents commencent à penser qu'ils n'ont pas le droit de se désintéresser de l'école, et les instituteurs s'accoutument peu à peu à la sécularisation de leurs fonctions. Mais les parents ne savent pas toujours comment participer à la vie scolaire. Certains conservent l'image de cette école traditionnelle, et ne comprennent pas les méthodes actuelles.

D'autres nous laissent leurs enfants et ne s'occupent plus de rien "voilà mon fils, ma fille, et faites le reste ! " une réaction désastreuse de laisser-aller. Mais peut-être ont-ils peur d'aborder la maitresse. Le statut d'institutrice qui "sait", qui enseigne" intimide encore bien des gens. Peut-être aussi, gardent-ils de mauvais souvenirs de leur école d'enfance. Peut-être encore ne savent-ils pas de quoi parler.

C'est pourquoi il faut provoquer, ordonner ces contacts et ces rapports entre l'école et le milieu, entre l'école et les parents, et les ordonner non seulement dans un formalisme superficiel mais par un processus nouveau, organique et profond.

A tous ceux qui se posent la question "pour l'homme de demain, quelle école aujourd'hui ? " , l'expérience que nous avons tentée les 13 et 14 Juin a répondu sous un angle psychologique et humain. Elle nous montre que l'école peut adopter un nouveau style de communication entre les êtres, enfants inexpérimentés et adultes protecteurs. La bonne humeur, l'esprit d'entraide qui a uni parents, enseignants, membres de la municipalité autour de nos petits amis sont réconfortants. Nous avons ainsi prouvé que lorsque tous les partenaires de l'école collaborent avec un même souci de respect mutuel et avec une même volonté d'oeuvrer pour le bien des enfants, on peut "ouvrir" l'école sans crainte. Tout le monde y trouve son compte.

Fiers et heureux de l'expérience que nous avons vécue ensemble à l'occasion du centenaire de l'école, nous devons maintenant envisager l'avenir avec une volonté commune, établir d'autres projets pour cette nouvelle année scolaire. Vos suggestions seront les bienvenues ! .

II.- LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU SEMESTRE

22 Mai 1987 : -Contrat Ressources Personnalisé d'Autonomie :

Le Conseil Municipal décide de signer avec le Département la convention proposée par l'Etat, et de créer un poste correspondant. Le but de cette opération est de lutter contre la misère et la précarité.

-Réfection de la chaussée des Cités BRIOT

La Commune assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la chaussée des Cités Briot

-Circulation

La vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/h rue de la Savoureuse et de la Charrière. Cette décision sera officialisée par un arrêté municipal.

-Elections Prud'hommales :

Le conseil désigne les membres de la Commission Communale chargée d'établir la liste électorale prud'homale.

17 Juin 1987 : - Affectation des coupes :

Les parcelles 12 et 13 seront exploitées en régie par la commune qui fera appel aux bucherons locaux habituels. Les parcelles 41, 43 et 44 seront vendues aux adjudications générales.

-Chartre Intercommunale :

Le conseil approuve le texte de la Chartre Intercommunale qui lui est proposé par l'ASVAA.

21 Aout 1987 : Bouilleurs de cru :

Le Conseil émet le voeu que soit rétabli une franchise de 10 litres d'alcool par an en faveur des récoltants familiaux.

3 Septembre 1987 : Application anticipée du P.O.S.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer par anticipation (zonage et règlement) le Plan d'Occupation des Sols actuellement en révision pour la zone NCb du Ballon d'Alsace.

22 Mai 1987 : Protection des anciennes mines

Un arrêté municipal définira les conditions d'accès aux anciens puits de mines situés sur le territoire de la commune.

25 Septembre 1987 : Approbation du Compte Administratif 1986 et Budget Supplémentaire 1987

- prix aux élèves : traditionnellement à cette époque la réussite aux examens de l'enseignement secondaire est sanctionné par un prix en espèces dont le montant a été porté de 50 à 100.- Francs.

La répartition est la suivante :

|                                |   |    |
|--------------------------------|---|----|
| - certificat d'études          | : | 1  |
| - C.A.P                        | : | 10 |
| - Brevet des Collèges et B.E.P | : | 7  |
| - Baccalauréat                 | : | 6  |

- prime aux nouveaux-nés : elle est aussi portée de 50 à 100.- Francs

- Fournitures scolaires : attribuée aux élèves de moins de 16 ans fréquentant un établissement d'enseignement secondaire.

16 Octobre 1987 : Financement de travaux

seront présentés pour l'octroi de subventions différents projets concernant les travaux de voirie rue de Chauveroché, rue du Moulin, chemin communal de la Fonderie , 2ème tranche de clôture de l'Ecole Primaire, et la création de pistes en forêt communale.

III.- COMPTE ADMINISTRATIF et BUDGET SUPPLEMENTAIRE

|   | COMPTE<br>ADMINISTR.<br>1986 | BUDGET<br>SUPPLEMENT.<br>1987 |
|---|------------------------------|-------------------------------|
| DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT      | 2 123 253                    | 747 692                       |
| Denrées et Fournitures                  | 60 095                       | 21 000                        |
| Frais de personnel                      | 606 754                      | 102 000                       |
| Impôts et taxes                         | 45 732                       | -                             |
| Travaux et services extérieurs          | 207 630                      | 87 000                        |
| Participations et contingents           | 343 525                      | 21 600                        |
| Allocations et Subventions              | 35 667                       | 6 400                         |
| Frais de gestion générale               | 85 843                       | 22 373                        |
| Frais financiers                        | 142 943                      | -                             |
| Dotation aux amortis. et provis.        | -                            | 20 000                        |
| Charges antérieures                     | 2 459                        | -                             |
| Prélèvement pour dépenses d'investisse. | 592 606                      | 467 319                       |
| RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT      | 2 855 488                    | 747 692                       |
| Produits de l'exploitation              | 177 149                      | -                             |
| Produits domaniaux                      | 820 054                      | -                             |
| Produits financiers                     | 2 030                        | -                             |
| Recouvrements - Subventions             | 52 916                       | -                             |
| Dotations versées par l'Etat            | 575 644                      | 6 202                         |
| Impôts indirects                        | 19 857                       | 9 256                         |
| Contributions Directes                  | 317 565                      | -                             |
| Produits exceptionnels                  | 3 957                        | -                             |
| Produits antérieurs                     | 886 316                      | 732 234                       |
| DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT       | 1 136 569                    | 691 819                       |
| Déficit reporté                         | 397 307                      | -                             |
| Remboursement d'emprunts                | 76 755                       | -                             |
| Acquisition de biens                    | 18 383                       | 50 000                        |
| Travaux de batiments et génie civil     | 644 125                      | 235 000                       |
| RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT       | 1 136 569                    | 691 819                       |
| Subventions d'équipement                | 248 783                      | -                             |
| Prélèvement sur recettes de fonctionne. | 592 606                      | 467 319                       |
| Participation à des Trx d'Equip.        | 46 415                       | 142 000                       |
| Recouvrement de créances                | 25 632                       | -                             |
| Emprunts                                | 217 500                      | 82 500                        |
| Facturation de travaux                  | 5 633                        | -                             |

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 86

=====

- Résultat global :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Recettes totales               | 3 992 057   |
| Dépenses totales               | 3 259 822   |
| soit un Excédent de clôture de | ; 732 235.- |

=====

- Parts des principaux postes de fonctionnement :

|                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| . frais de personnel            | : 40 %              |
| . participations et subventions | : 25 % des dépenses |
| . produits de l'exploitation    | : 51 %              |
| . dotation de l'état            | : 29 % des recettes |

ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT B.S. 87

=====

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| - matériel de bureau               | 37 000 |
| - aménagement de la mairie         | 35 000 |
| - clôture de l'école               | 30 000 |
| - lampadaires Rue de la Charrière  | 15 000 |
| - révision réseau d'eau            | 10 000 |
| - mobilier mairie - foyer 3ème age | 10 000 |
| - travaux divers                   | 7 000  |
| - achat de terrain (Hauts Prés)    | 2 500  |
| - matériel de voirie               | 2 000  |

#### IV.- L'INFORMATISATION DE LA COMMUNE

=====

A l'automne 1986, le Conseil Général du Territoire de Belfort informait les maires du département que la Région de Franche-Comté avait décidé de favoriser l'informatisation des communes, et plus particulièrement des communes rurales. Cette incitation se traduisait par l'achat d'un logiciel (programmes pour micro-ordinateurs) qui était mis à la disposition des communes qui le désiraient. Engagée très tôt avec l'ASVAA dans une recherche similaire, la commune ne pouvait qu'adhérer à l'opération, ce qu'elle faisait dès le 21 Novembre de l'année dernière.

Le budget primitif n'ayant pu supporter cette dépense, il fut décidé de l'inscrire au budget supplémentaire, ce qui devait permettre, après quelques mois d'adaptation, d'être opérationnel en 1988.

Ainsi donc, une convention était signée avec le Conseil Général du Territoire de Belfort et l'Institut de Recherches et d'Education Permanente du Territoire de Belfort (I.R.E.P. 90), ce dernier, désigné par l'exécutif départemental pour assurer la formation des personnels communaux et assister les communes pour la maintenance du matériel et du logiciel. Ensuite, tout allait très vite : le matériel était commandé puis livré, notre secrétaire allait se former à Belfort quelques demi-journées, et après la mise en route par l'IREP, l'exploitation réelle démarrait.

#### LE MATERIEL : BULL MICRAL 30

Dans la convention avec le département, la commune est libre du choix du matériel, aussi, le conseil municipal a porté son choix sur le matériel d'une marque française implantée localement mais de dimensions mondiales : le B.M. 30 de BULL.

L'ensemble se compose de 4 éléments :

- l'unité centrale
- le clavier
- l'écran
- l'imprimante

#### LE LOGICIEL : MAGNUS

Un logiciel est un ensemble de programmes permettant le traitement de l'information. Celui retenu est proposé par la Société MAGNUS qui le destine à toutes les communes de moins de 10 000 habitants. Sa souplesse d'utilisation permet aux secrétaires des petites communes de pouvoir l'utiliser après quelques jours de formation seulement.

V.- LEPUIX UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

par François DEMEUSY, 1er Adjoint

Dans le numéro 7 du Bulletin Municipal, nous avons traité des "lieux-dits". Continuons et approfondissons les HAUTS-PRÉS, la TICHEGRONDE, SOUS le BOIS, Les EBOURSEUX, les ETANGS DE LA MANCHE. Ces cinq noms font partie de la Montagne de l'Ordon VERRIER.

- En 1566, une exploitation minière dite "Saint Georges in Teutsgrund"  
1669, "esbburceux" (de nos jours Ebourseux)  
1702, "es étang de la manche"  
1720, "le grand et petit étang de la manche"  
1746, le 20 Avril : "la maison de Jean-Claude STERQUEL se trouvant sous l'Ordon Verrier avec un terrain de 18 arpents a été incendiée, depuis environ 7 ou 8 mois, et certaines personnes labourent et ensemencent ces terres d'essence d'arbre" (18 arpents = 9 hectares)  
1758, le 22 Mars, Nicolas Simon, bourgeois du Puix, demeurant au dessous des Etangs de la Manche, gisant dans son lit ... (testament)

En 1765, M. D'Aussy, grand maitre des eaux et forêts dresse le tableau et la contenance des biens de Mazarin. La Tichegronde fait 104 arpents, y compris l'emphytéose de Nicolas Simon d'un arpent 57 perches et celle de Christophe Morte d'un arpent. Ce que l'on sait déjà "la communauté de Giromagny a le droit d'affouage dans la Tichegronde et l'Ordon Verrier" , (en rapport avec sa population).

La Communauté du Puix (dans ce même tableau) a le droit "aux Médoyeux", la Tétotte et une partie de la Montagne de la "Goutte" (comprendons ici la Goutte Ruant), soit 79 arpents moins l'emphytéose de la Veuve Chassignet d'une contenance de 7 arpents.

En 1770, au renouvellement des rentes et tailles, apparaissent les propriétaires : la veuve de Nicolas Simon et un arpent de terre ; Henri Klinger avec une fauchée aux Hauts-Prés ; la veuve Valentin Dubail avec 3 quartes de pré sur la Tichegronde ; Antoine Grosmougin avec une quarte de fauchée de pré aux Hauts Prés ; Jean-Claude Chaniot avec une demie quarté de pré et champ à la Tichegronde ; Nicolas Ulerich avec une quarte tant en pré que champ à la Tichegronde ; Blaise Chard avec 3 fauchées aux Hauts Prés ; la Veuve de Joseph Jeannenot avec 2 fauchées de pré joignant sa maison et 2 journaux de champ plus 3 quartes de fouillie ; Deyle Bredmeister avec une fauchée à la Tichegronde et enfin Simon Courtot avec 4 quartes tant en pré que champ aux Hauts Prés.

Tout habitant ayant reçu un lopin de terre par emphytéose (bail de 90 ans) avant la Révolution, se considère propriétaire. Les communes, en tant qu'usagères des forêts, poursuivent ce droit antique jusqu'au retour des héritiers de Mazarin.

Une nouvelle estimation des biens héréditaires fait apparaître le Canton de la Tichegronde, des Medoyeux, et de la Tétotte (vers 1830) d'une contenance de 146 hectares répartis en 3 lots. Les chicanes (re) commencent, aboutissant à des procès et une décision du Conseil d'Etat octroyant à la commune la (ou les) portion (s) de forêts actuelles.

POP  
Les étangs de la Manche sont revendiqués par le sieur Fogle qui veut établir une usine à l'emplacement du château des mines (1834). Il revendique aussi les eaux de la Goutte Ruant, de la Beusinière et de l'Etang des Belles Filles. Faute d'entretien, les étangs de la Manche céderont vers la fin du siècle dernier.

Peut-être un jour prochain seront-ils remis en eau pour accroître la réserve d'eau potable ?

==

### Etangs de la Manche

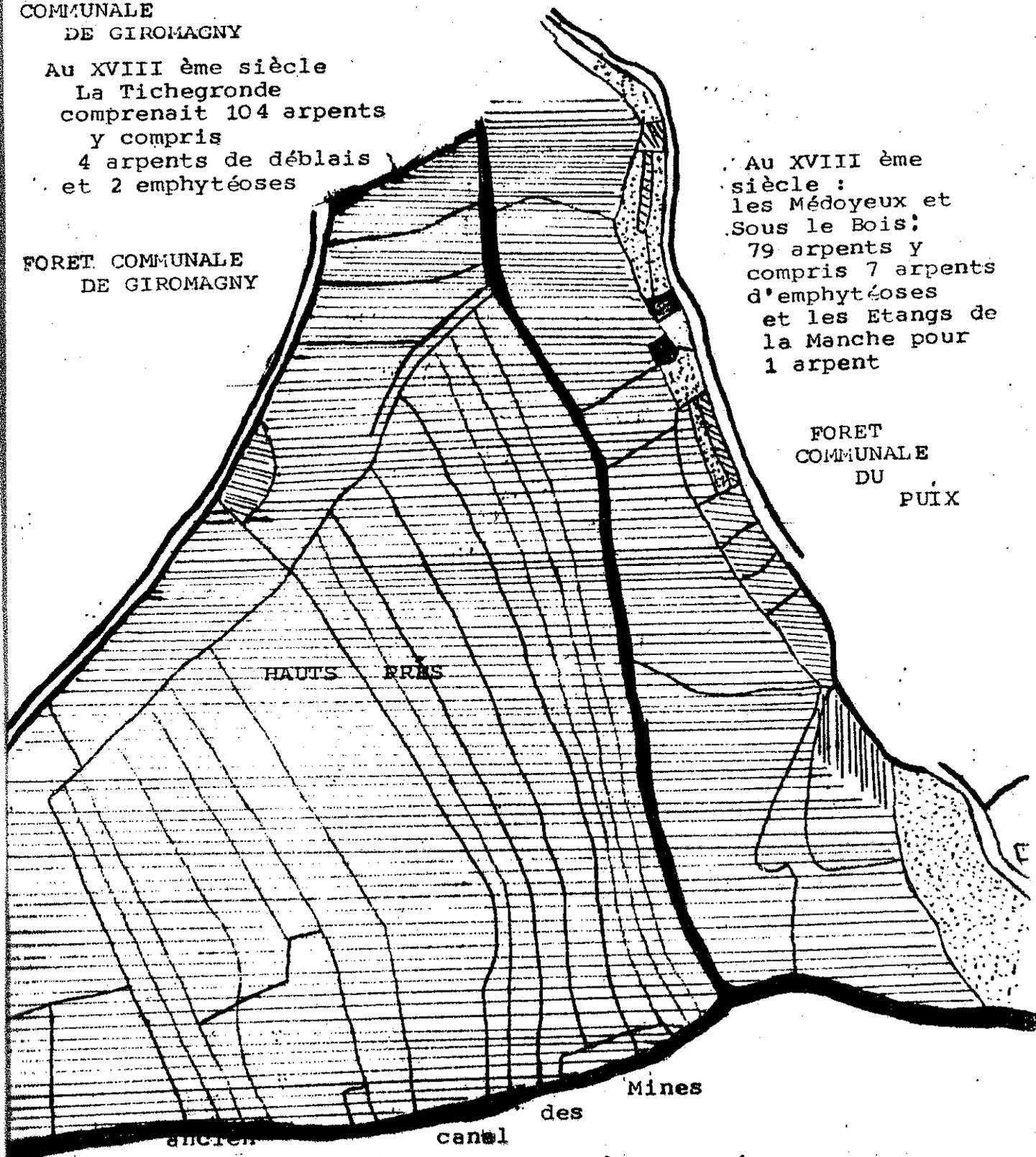
FORET  
COMMUNALE  
DE GIROMAGNY

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle  
La Tichegronde  
comprenait 104 arpents  
y compris  
4 arpents de déblais  
et 2 emphytéoses

FORET COMMUNALE  
DE GIROMAGNY

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle :  
les Médoyeux et  
Sous le Bois :  
79 arpents y  
compris 7 arpents  
d'emphytéoses  
et les Etangs de  
la Manche pour  
1 arpent

FORET  
COMMUNALE  
DU  
PUIX



RIER LA VILLE

-  bois
-  maison
-  verger
-  terre
-  prés

VI.- RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- SKI - CLUB DE GIROMAGNY - LEPUIX

|                              |                              |         |
|------------------------------|------------------------------|---------|
| - <u>carte de membre</u>     | . couple                     | 50.- Fr |
|                              | . adulte                     | 30.- Fr |
|                              | - jeune (moins de<br>16 ans) | 20.- Fr |
| - <u>carte neige</u>         | . alpin                      | 89.- Fr |
|                              | . fond                       | 26.- Fr |
| - <u>licence compétition</u> |                              |         |

- S.M.I.B.A.

- Ski alpin, remonte-pente de la Manheimer, tarifs :

|                        |              |   |         |
|------------------------|--------------|---|---------|
| . Ticket               | 1 remontée   | : | 2.50 Fr |
| . carnet               | 16 remontées | : | 32.- Fr |
| . forfait              | journée      | : | 39.- Fr |
| . forfait              | 1/2 journée  | : | 26.- Fr |
| . nocturne             |              | : | 23.- Fr |
| . Scolaires et groupes | (20 et plus) |   |         |

se renseigner

- Ski de fond , prix des badges, tarif normal et (réduit)

|                    |                     |       |      |
|--------------------|---------------------|-------|------|
| . Inter-massif ,   | saison              | 120.- | (50) |
| . Ballon d'Alsace, | saison              | 65.-  | (30) |
| . "                | 7 jours consécutifs | 40.-  | (20) |
| . "                | 2 jours consécutifs | 15.-  | (8)  |
| . "                | journée             | 10.-  | (5)  |